RÉGION

LE COURRIER
MARDI 11 JUIN 2024

Impact des pesticides sur les enfants étudié

Valais ► Les élèves de plusieurs écoles primaires valaisannes prennent part actuellement à une étude mandatée par le canton qui doit évaluer les éventuels impacts de l'exposition aux pesticides sur la santé respiratoire des enfants. Les résultats sont attendus pour la mi-2025.

4

En décembre 2022, le Conseil d'Etat a mandaté l'Institut tropical et de santé publique suisse (Swiss TPH, institut associé à l'université de Bâle) pour mener cette étude. Après analyses, le Swiss TPH a décidé de travailler avec les élèves des niveaux 3H à 8H de Salquenen, Chamoson et Saxon, dont les surfaces viticoles et arboricoles sont situées à proximité des écoles primaires.

L'étude se déroule en quatre phases étalées entre janvier et juin. «La première, qui sert de période de contrôle, a eu lieu en début d'année lorsqu'il n'y a pas de traitements pesticides», explique le professeur Samuel Fuhrimann directeur de l'étude. Les trois suivantes ont lieu pendant les mois d'avril, mai et juin, durant la période de pulvérisation. Chaque phase dure une semaine et se déroule de la même manière.

Hier, ce sont les élèves de Chamoson qui se sont succédé devant l'équipe de scientifiques pour la troisième évaluation. Objectif: mesure de la capacité pulmonaire par spirométrie, prise du poids et de la taille et enfin remise à chaque élève d'un bracelet en silicone «qui peut absorber tout ce qui se trouve dans l'air autour de lui ou elle», détaille à Keystone-ATS Samuel Fuhrimann.

L'équipe prélève également un échantillon d'urine durant chaque phase afin de comparer l'exposition aux pesticides par l'air et par les aliments. Enfin, au début et à la fin de chaque évaluation, elle mesure la santé respiratoire des enfants, grâce à un spiromètre portable. Entre les deux, les enfants effectuent ces mesures avec le même appareil chez eux avec leurs parents.

Quelque 300 enfants et leurs parents, soit plus de 50% des effectifs des écoles, ont accepté de prendre

part à l'étude. Sur ce nombre, 200 participent aux quatre évaluations. Et 100 autres enfants seront évalués pendant que leurs parents répondent à un questionnaire en ligne, ajoute Samuel Fuhrimann. La collecte de données doit se terminer fin juin, avant les vacances d'été. Les résultats sont attendus pour la mi-2025. L'étude se concentre sur les enfants, car ils sont plus vulnérables à l'exposition aux pesticides que les adultes en raison de leur poids corporel plus faible, relève encore le scientifique. Les résultats de leur exposition dans une zone restreinte sont également plus fiables, car les enfants ne se déplacent pas beaucoup.

Le but de l'étude est de mesurer l'exposition aux pesticides, mais aussi aux pollens et aux polluants atmosphériques. Il s'agit aussi d'explorer l'association à court terme entre cette exposition et la santé respiratoire des élèves fréquentant les écoles sélectionnées.

L'étude a été mandatée parce que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et qu'il fallait sortir de l'émotionnel, explique le conseiller d'Etat Mathias Reynard. D'une part, les viticulteurs et agriculteurs se sentaient pointés du doigt et, de l'autre, des parents et des riverains ne se sentaient pas écoutés, ajoute-t-il.

Cette étude, qui a dès le début impliqué les Départements de la santé et de l'économie ainsi que les faitières agricoles et viticoles, est unique en Suisse où les données manquent encore sur le sujet. «Il était important pour nous de mettre tout le monde autour d'une table et de lancer une étude incontestable sur le plan scientifique», ajoute le conseiller d'Etat.

L'Institut tropical et de santé publique suisse a pour mandat de récolter les données, de les analyser puis d'établir un rapport avec des recommandations à l'intention du Conseil d'Etat. L'institut a une longue expérience de la recherche grâce à des études similaires menées aux Pays-Bas, en Afrique du Sud et au Costa Rica. ATS

Fortes pluies et inondations à Genève

Intempéries ► La sortie Genève-La Praille de l'autoroute A1 était fermée tôt lundi matin en raison d'inondations. Le trafic routier ayant été perturbé, la police genevoise a recommandé d'éviter la zone.

De violents orages ont frappé la Suisse romande dimanche. La région de Genève, où plusieurs tronçons de route ont été inondés, a été particulièrement touchée. Hier matin, des routes étaient encore fermées à Saconnex-d'Arve et aux alentours du hameau, où les pompiers déblayaient les gravats, a indiqué un porte-parole de la police genevoise.

Les fortes pluies ont amené de la grêle par endroits et des milliers d'éclairs. Jusqu'à 50 millimètres d'eau sont tombés à Nyon (VD) dimanche.

Le Service d'incendie et de secours de Genève (SIS) a réalisé 338 interventions entre dimanche à 17h et lundi à 8h, surtout pour des inondations, même si la foudre a mis le feu à la toiture d'une maison à La Capite, vers 20h20. Il a reçu 3600 appels, dont 200 durant le pic de l'orage. Plus de 300 sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, appuyés par la protection civile ont été engagés.

La Suisse se trouvait à la frontière entre l'air frais du nord-ouest et l'air chaud de la mer Méditerranée, ce qui a provoqué une situation orageuse.

ATS

Voyant approcher le renouvellement de la convention quinquennale de l'aéroport, riverain es et associations donnent de la voix pour faire entendre leurs revendications

Uni·es contre le bruit des avions

LOUIS VILADENT

Aéroport de Genève ► Plus de cinq ans après l'adoption, en 2019, de l'initiative «Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève» par 57% des votant·es, le Conseil d'Etat doit réduire les nuisances de l'aéroport en adoptant une convention d'objectifs plus stricte. C'est ce que demande la Coordination régionale pour un aéroport urbain, respectueux de la population et de l'environnement (Carpe), qui a rassemblé la presse hier dans le but d'exposer ses revendications en vue du renouvellement prochain de ladite convention, qui s'étalera sur les cinq prochaines années.

«Aujourd'hui, notre commune, comme de nombreuses autres, paye un lourd tribut», a déclaré Karen Guinand, adjointe au maire de Genthod. «Notre territoire est devenu inconstructible à 80% et la perte de valeur foncière est conséquente du fait du bruit et de la pollution émise par l'aéroport sept jours sur sept, de six heures du matin jusqu'à minuit.» L'édile a expliqué qu'en prenant en compte les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, qui estime qu'il ne faut pas dépasser les 45 décibels (dB) de jour et les 40 dB de nuit, ce sont 180 000 habitant·es et plus de 60 communes proches du tarmac qui sont affectées.

Pour l'heure, les autorités fédérales sont plus tolérantes: le bruit ne peut pas dépasser 60 dB en journée (6h-22h) et 55 dB la nuit (22h-23h). Selon ces critères, douze communes et 23 000 habitantes demeurent lésées, a précisé Karen Guinand. Ce à quoi Alain Rosset, président de l'Association des riverains de l'aéroport (Arag), a ajouté que «les autorités se



De gauche à droite: Alain Rosset, président de l'ARAG, Karen Guinand, adjointe au maire de Genthod, Lisa Mazzone, présidente de la Carpe, et Jean-François Bouvier, vice-président de la Carpe. JPDS

basent sur des courbes statistiques moyennes, qui sont lissées sur une période annuelle et qui prennent donc peu en considération les pics de bruit. Or, il suffit qu'un décollage tardif dépasse la limite pour réveiller tout un quartier, ce qui a des impacts conséquents sur la santé».

Exception devenue norme

Et ces vols tardifs, quand bien même ils devraient être exceptionnels, semblent devenir la norme, se sont plaint es nos «Il suffit qu'un décollage tardif dépasse la limite pour réveiller tout un quartier»

Alain Rosset

interlocuteur·ices. «Normalement, les vols commerciaux ne devraient pas décoller après 22 heures ou atterrir après minuit. Et pourtant les dérogations à cette règle sont en augmentation», a exposé Alain Rosset. «En 2023, le nombre de décollages entre 22h et 6h a augmenté de 17,85% par rapport à 2019», a chiffré quant à lui Jean-François Bouvier, membre de la Carpe et ancien président de l'Association des intérêts de Vernier-Village (AIVV). «Et ce, alors même qu'on nous répète

que l'aéroport maîtrise cette donnée», a-t-il ironisé.

Du reste, l'ensemble des mouvements semble également être à la hausse. En 2023, la plateforme aéroportuaire enregistrait 172 841 mouvements (atterrissages et décollages), soit une hausse de 5,9% par rapport à 2022. La fiche du plan sectoriel de l'aéroport prévoit quant à elle une hausse du trafic aérien à 236 000 mouvements par an d'ici à 2030, et 25 millions de passagers contre 16,5 millions l'an dernier. Pour

Karen Guinand, «cette hausse de la demande est générée artificiellement par l'aéroport» et ce, du fait que la survie de l'établissement repose sur le nombre de passager·ères qui le fréquentent. «La moitié des bénéfices provient des parkings et des commerces», a souligné Jean-François Bouvier.

Une convention «contraignante»

Pour maîtriser cette croissance, la présidente de la Carpe, Lisa Mazzone, a estimé que la nouvelle convention devrait être «plus contraignante» et a avancé quelques pistes concrètes. «Concernant le bruit, qui est sans doute le problème principal, il faut un couvre-feu entre 23h et 6h et des surtaxes pour les avions les plus bruyants.» Face au problème des gaz à effet de serre, «il faut mettre en place un suivi, aujourd'hui inexistant». Et l'écologiste d'ajouter qu'«il faut aussi s'en tenir au plan climat et à son objectif de réduire les émissions de CO2 de 200 000 tonnes d'ici à 2030. soit 20% de moins qu'en 1990».

Enfin, les autres mesures concernent l'indemnisation des habitant·es affecté·es et l'insonorisation des bâtiments, l'installation de stations de mesure permanentes pour les polluants, la réduction des vols à vide, particulièrement la nuit, mais aussi une collaboration accrue avec les CFF pour des liaisons avions-trains efficaces.

Interrogé sur l'ensemble de ces propositions, le Conseil d'Etat nous répond par la voix d'un porte-parole que «les discussions sont en cours et déjà bien avancées avec l'aéroport» concernant la nouvelle convention. Quant à la promulgation officielle du texte, aucune date ne nous est communiquée à ce stade. I